

COMMUNE DE PRESERVILLE
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 31 AOUT 2026 à 20 H 30

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Absents 3 (dont 2 représentés)
Exclus : 0

Date de la convocation : 25 Août 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 Août à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent VANTIN, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- 1°) - Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 27 Juillet 2026,
- 2°) - Décisions prises par Mr le Maire par délégations,
- 3°) - Emprunt rénovation bâtiment communal « La Forge »,
- 4°) - Terres du Lauragais : Révision libre – reste à charge 2025 « portage de repas »,
- 5°) - Questions diverses.

Etaient présents :

M.Mme Leticia SEBASTIAN, Damien LABAUME, Valérie DUFRENOY, Sylvie BACOU, Valérie BOYER, Bettina COUDERC, Marc DESSERRE, Franck DIDELIN, François PECHMEJA, Véronique PREST, Dominique SOCODOYBEHERE,

Absents : Mr Daniel PELISSE représenté par Mr Damien LABAUME, Mme Estelle CROUZIL représentée par Mme Leticia SEBASTIAN, Mr Pierre LUX.

Secrétaire de séance : Mr Dominique SOCODOYBEHERE

La séance est ouverte à 20 H 33.

Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation de rajouter un dossier à l'ordre du jour :

OBJET : Dossier N° 5 – Location du bâtiment communal « La Forge » situé 21, Route de Lauzerville à Préserville.
Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

* * *

DOSSIER N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JUILLET 2026

Ce procès-verbal est validé à l'unanimité.

DOSSIER N° 2 : DECISIONS PRISES PAR Mr LE MAIRE PAR DELEGATIONS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises par délégations ».

Monsieur VANTIN donne toutes les explications utiles sur les différents devis validés.

OBJET	MONTANT TTC
COMMUNE :	
SEMACO : impression flyers	232.99 €
DJ CLEAN : nettoyage des vitres de l'école	660.00 €
CARAMAN VERT : batteries radars pédagogiques	324.00 €

DOSSIER N° 3 – EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA RENOVATION DE LA MAISON / ATELIER « LA FORGE »

Délibération N° 2026-35

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Damien LABAUME, Adjoint délégué aux finances, pour présenter ce dossier.

Celui-ci rappelle aux élus que par délibération N° 2026-21 en date du 27 Avril 2026, l'opération d'investissement « rénovation bâtiment/atelier communal la Forge » a été validée,

Pour le financement de la rénovation de ce bâtiment situé 21, Route de Lauzerville à Préserville, Monsieur le Maire présente un contrat de prêt proposé par le Crédit Agricole :

Montant du prêt : 40 000.00 €

Durée : 10 ans

Taux d'intérêt annuel fixe : 4.18 %

Périodicité : trimestrielle

Frais de dossier : 600.00 €

Il demande aux élus de se prononcer sur ce contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à contracter l'emprunt mentionné ci-dessus auprès de la caisse du Crédit Agricole et à signer tous les documents y afférents,
- s'engage à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces emprunts.

DOSSIER N° 4 - TERRES DU LAURAGAIS – REVISION LIBRE : RESTE A CHARGE 2025 « PORTAGE DE REPAS »

Délibération N° 2026-36

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2023-39 prise par le conseil municipal en date du 18 septembre 2023, validant le rapport de la CLECT intitulé « rapport N°7-2023 : Révision libre reste à charge portage de repas ».

Il rappelle la délibération DL2026-105 prise par la communauté de communes des Terres du Lauragais en date du 10 Juin 2026.

Monsieur le Maire rappelle le montant calculé du reste à charge portage de repas pour l'exercice 2025 qui s'élève à 73 394.80 €. Il convient d'acter ce montant afin que celui-ci soit réparti et déduit des attributions de compensation de la commune en fonction du nombre de repas.

Pour la commune de Préserville, la somme qui sera prélevée lors du versement du dernier acompte des attributions de compensation (A.C) définitives, soit en décembre 2026, sera de 1 302.25 €.

Il explique que le forfait de 100 € a déjà été prélevé sur les A.C provisoires 2026. Il précise que le coût total financé par les A.C pour la commune est donc de 1 302.25 € + 100.00 €, soit 1 402.25 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette révision libre des attributions de compensation pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver cette révision libre reste à charge portage de repas au titre de l'année 2025,
- d'autoriser le prélèvement de la somme de 1 302.25 € au mois de décembre 2026 sur l'attribution de compensation de la commune,
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DOSSIER N° 5 – LOCATION DU BATIMENT COMMUNAL « LA FORGE » SITUE 21, ROUTE DE LAUZERVILLE A PRESERVILLE

Délibération N° 2026-37

Monsieur le Maire rappelle que le dossier intitulé « location du bâtiment communal La Forge » était inscrit à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal en date du 27 Juillet 2026.

Les élus ont validé le principe de la location dudit bâtiment, ce qui entrainera une nouvelle recette pour la commune.

Monsieur le Maire indique qu'une personne est intéressée pour signer un bail mixte (habitation + commerce) sous les conditions suivantes :

- début de la location : 1^{er} octobre 2026,
- loyer mensuel : 1 200.00 €

Les élus ont acté que le locataire pourra faire appel à un cautionnaire.
Ils donnent leur accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Laurent VANTIN :

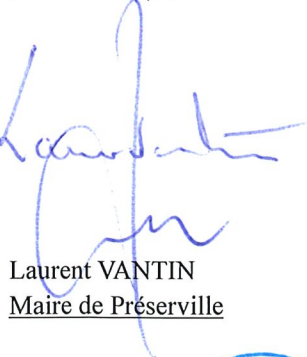
- Ecole : suite au comportement agressif d'un élève, Mr le Maire et Mme Valérie DUFRENOY, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, ont mis en place différentes dispositions afin de remédier à cette situation. Un courrier explicatif a été distribué aux familles des élèves,
- la mise en place de la vidéo protection votée par délibération en date du 27 Juillet 2026 se fera mi-septembre prochain,
- le lampadaire défectueux situé route de Fourquevaux, près de l'aire de loisirs, sera remplacé dans le courant du mois de Septembre,
- dans le but de rentabiliser les locaux inoccupés situés à l'étage de la mairie, les élus vont mener une réflexion pour une éventuelle location,
- location maison « la Forge » : Mesdames CROUZIL et PREST mettent en forme le bail locatif mixte,

Madame Leticia SEBASTIAN :

- vu la charge financière que représente la salle de la Fontaine, de nouvelles recettes doivent être trouvées : promouvoir la salle afin de trouver des locations supplémentaires, réévaluer les tarifs... Ce dossier est à l'étude et sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.
- fête du village : du 10 au 13 Septembre 2026 – l'apéritif offert par la mairie se fera le vendredi 11 septembre 2026 à 19 H 30. Elle demande aux élus d'être présents à partir de 17 H 30 pour la mise en place,
- cinéma :
 - mercredi 30 septembre 2026 : « de la comédie française »,
 - mercredi 28 octobre 2026 : « La Pat' Patrouille - mission dino ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 H 10

A Préserville, le



Laurent VANTIN
Maire de Préserville



Dominique SOCODOYBEHERE
Secrétaire de séance



